

**l’idée fédérale européenne**

**Passé et avenir**

**à la lumière du droit comparé**

**5 avril 2018**

**aU CENTRE PANTHEON – SALLE DES CONSEILS**

**Début 9 h. Accueil et ouverture par Guillaume Leyte, Président de l’Université Paris 2, Panthéon-Assas.**

**Matinée présidée par Edouard DUBOUT, professeur Université Paris 2, Panthéon-Assas**

**I. Introduction transversale sur l’idée fédérale européenne : visions croisées, passé et avenir. (9H15-10h15)**

**La naissance de l’idée, ses réalisations concrètes, ses pierres d’achoppement et les perspectives**

* **Christoph Schönberger, professeur, Université de Constance, Allemagne**

« Penser l‘Union Européenne à la lumière du fédéralisme »

* **Claude Blumann, professeur émérite, Université Paris 2, Panthéon-Assas.**

« L'Union européenne et le fédéralisme : espoirs, occasions manquées, désillusions »

**Pause café (10h20-10h40)**

**II. TABLES RONDES.**

**\*1. PEUPLE EUROPEEN** \* **(10H45-11h45)**

La quête d'un *peuple* européen est-elle une condition préalable et indispensable au développement d'une Union fédérale ou bien peut-on s'en passer ? Pourquoi l'expression "*We the People*" au frontispice de la Constitution américain semble toujours autant manquer à l'Union ? Ce manque est-il indépassable ?

* **Joseph HOFFMANN, professeur, Université d’Indiana, USA**

« Building a federation of citizens — the American experience »

* **Hugues DUMONT, professeur, Université Saint-Louis, Bruxelles, Belgique**

« La légitimité démocratique dans un Etat fédéral plurinational et dans une Fédération plurinationale : une comparaison entre l’Etat belge et l’Union européenne ».

**\* 2. PRIMAUTE DU DROIT DE L'UNION** \* **(11h45-12h30)**

Pourquoi l'Europe n'a pas réussi à renforcer la mise en œuvre du droit de l'Union comme les États-Unis (clause de suprématie) ou l'Allemagne (*Bundesrecht bricht kantonales Recht*) l'ont fait ? Comment les Etats fédéraux ont-ils procédé pour faire accepter cette primauté aux Etats fédérés et aux citoyens ? Quelles sont les perspectives pour l'Union ?

* **Giacomo DELLEDONNE, professeur, Université Scuola superiore Sant’Anna, Italie**

« La culture juridique italienne face à la primauté du droit européen : le long chemin des "contre-limites" »

* Débats

**Pause DéJEUNER (13 h-14H30)**

**Après-midi présidée par M. Benlolo-Carabot, professeure, Université Paris-Ouest, Nanterre La Défense**

**\* 3. GOUVERNEMENT EUROPEEN (14H30-15H30)**

\* Quel gouvernement pour l'Europe si l'on poursuit l'idée fédérale européenne ? Une gouvernance simple ou un véritable gouvernement capable de proposer des lois, votés par le Parlement européen ? Et si au gré d'une révision des traités, on mettait enfin en place un véritable gouvernement pour l'Europe, lequel choisir : régime présidentiel, régime parlementaire ?

* **Aurélie DUFFY, professeure, Université de Lorraine (Vision Royaume-Uni)**

« Quel gouvernement pour l'Europe ? Réflexions sur le fédéralisme et le régime parlementaire à la lumière de l'expérience britannique ».

* **Vincent MARTENET, professeur, Université de Lausanne, Suisse** «  Régime collégial, bicamérisme, légitimité et subsidiarité : réflexions à partir du fédéralisme suisse »

**\* 4. DROITS FONDAMENTAUX ET COURS SUPREMES (15H30-17H)**

\* Le renforcement de la protection des droits fondamentaux est-elle la meilleure voie pour construire durablement une Union fédérale ? Quel peut être le rôle de la Cour de justice de l'Union européenne par rapport aux Cours suprêmes des États fédéraux ?

* **Wanda MASTOR, professeure, Université de Toulouse 1 Capitole, France**

« Penser les droits fondamentaux par le prisme du fédéralisme : l’exemple de la Cour suprême des Etats-Unis ».

* **Daniel SARMIENTO RAMIREZ-ESCUDERO, professeur, Université Complutense de Madrid, Espagne**

« La Charte des Droits Fondamentaux et la fédéralisation de la justice européenne : de la coopération des juges à l'intégration judiciaire »

* **Thomas Giegerich, professeur, Université de la Sarre, Allemagne**

« Federalist and Antifederalist Forces in the Multilevel System of Human Rights Protection in Europe »

**Conclusions : Jean-Paul Jacqué, professeur émérite, Université de Robert Schuman de Strasbourg (17H-17H30)**